

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_115 : ENVIRONNEMENT / CONTRAT DE REPRISE DES EMBALLAGES ET OBJETS EN ALUMINIUM RIGIDE ET SOUPLE AVEC LA SOCIÉTÉ PREZERO PYRAL GMBH

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

Dans le cadre juridique défini sous la forme d'une entente, la CABA a confié le tri du Recyclable Sec Hors Verre (emballages, papiers..) au SYDED du Lot. A ce titre, le SYDED et ses collectivités partenaires extérieures ont lancé une consultation commune pour la reprise des matériaux produits et traités sur les centres de tri du SYDED ainsi que sur le centre de tri de Marcillac- Saint-Quentin (24) et sur le centre de pré- tri d'Aurillac.

La Filière Matériau Aluminium s'engage à reprendre ou à faire reprendre par ses repreneurs désignés l'intégralité des Déchets d'Emballages Ménagers triés conformément aux standards par matériau tels que désignés dans la convention en annexe. Ces matériaux sont ceux décrits dans le cadre de l'option « Fédérations » du contrat pour l'action et la performance – Filière REP des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique .

Les consultations menées par le SYDED amènent à présent la CABA à signer des contrats de reprise pour ses matériaux. L'objet de la délibération porte sur le contrat de reprise du petit aluminium issu de la collecte sélective.

Le contrat de reprise est établi avec la Société PreZero Pyral GmbH pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2029.

Le détail du contrat est joint en annexe à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du contrat de reprise des emballages et objets en aluminium rigide et souple avec la Société PreZero Pyral GmbH, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur Président ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.